



VILLE DE CHARLIEU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2011

#### **PRESENTS:**

Bruno BERTHELIER  
Eric BALLANDRAS  
Jean LABOURET  
Brigitte MAZARD DURAND  
Agnès FABIANSKI  
Antonio RODRIGUES  
Chrystèle FAURIE  
Henri POINSOT BERTHELOT  
Marianne PONSON

Martine DESBOIS  
Sylvie PONCET  
Jérémy LACROIX  
Etienne HERTZOG  
Emmanuelle NUNES DA GRACA  
Joëlle GUEGUEN  
Véronique PICALET  
Roger GUILLERMAIN  
Marie-Laure NESME

Henriette DRUERE  
Laurence FAYOLLE

Patricia GARCIA

Dominique MONCORGES

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Agnès BRISEBRAS (procuration à Jérémy LACROIX)  
Thomas GUERIN (procuration à Marie-Laure NESME)  
Philippe GARCIA TOVAR (procuration à Jean LABOURET)  
Nicole BIZET (procuration à Henriette DRUERE)

Alain MERCIER (procuration à Patricia GARCIA)

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Emmanuelle NUNES DA GRACA

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations et soumet à l'approbation des membres du Conseil les procès verbaux des séances du 21 octobre et du 10 novembre 2011.

Les comptes rendus des séances du 21 octobre et du 10 novembre 2011 étant approuvés, l'ordre du jour est abordé.

## **I) GESTION DES MUSEES DE CHARLIEU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2010, la commune a confié la gestion des musées de Charlieu à l'Association La Société des Amis des Arts pour l'année 2011 par le biais d'une convention de gestion et d'animation. Les termes de cette convention prévoient l'arrêt de la gestion associative au 31 décembre 2011 sans possibilité de reconduction.

Il expose qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de gestion des Musées de Charlieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et propose une gestion en régie directe par la ville de Charlieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce mode de gestion.

*Monsieur le Maire souhaite que ce transfert de gestion soit l'occasion de dynamiser le musée.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (22 pour et 5 abstentions) la gestion en régie municipale des Musées de Charlieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **II) OUVERTURE DES MUSEES DE CHARLIEU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le planning d'ouverture des Musées.

Monsieur le Maire rappelle que le planning mis en place par les Amis des Arts prévoyait une fermeture au mois de janvier de chaque année, puis une ouverture du mois de février au 31 décembre avec une fermeture hebdomadaire le lundi et une ouverture de 14H à 18H du mardi au dimanche sauf pour la période du 15 juin au 15 septembre qui prévoyait une ouverture de 10H à 12H et de 14H à 18H.

Monsieur le Maire propose le planning suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- fermeture les mois de janvier et février
- ouverture des Musées du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre avec fermeture hebdomadaire le lundi
- ouverture au public de 14H à 18H du 1<sup>er</sup> mars à la fin de la deuxième semaine de juin et du début de la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre au 31 décembre (possibilité de visites de groupe les matins pendant cette période)
- ouverture au public de 9H à 13H et de 14H à 18H pour la période du début de la 3<sup>ème</sup> semaine de juin à la fin de la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le planning d'ouverture des Musées et rappelle que des ajustements et des modifications pourront être effectués chaque année en fonction du bilan saisonnier.

Monsieur le Maire exprime que la communauté de communes est en train d'engager une réflexion sur la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturel. Les musées seront sans doute dans une phase transitoire, moment propice à leur dynamisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (22 pour et 5 abstentions) le planning d'ouverture des Musées tel qu'il est indiqué ci-dessus.

## **III) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat enfance jeunesse pour les années 2007 à 2010 s'est terminé le 31 décembre 2010.

Il expose que suite au travail mené durant l'année 2011 avec les structures concernées ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Charlieu, un nouveau contrat pour les années 2011 à 2014 a été réalisé.

Madame Poncet présente les actions retenues au titre de ce nouveau contrat pour la ville de Charlieu.

Mme Druère pense qu'il y a un intérêt à garder le contrat enfance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat enfance jeunesse à intervenir au titre des années 2011-2014 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### **IV) CONTRAT DE PRESTATION AVEC GRAEME ALLWRIGHT ET FIXATION DES TARIFS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation culturelle 2012, la ville de Charlieu accueillera le 10 mars le spectacle musical de Graeme Allwright à la salle des Halles. Ce concert aura une durée de 2h30.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le contrat de prestation avec la société de production « Musikela » pour un montant de 4 600 € H.T. soit 4 853 € T.T.C.

Il convient également de fixer le prix de la billetterie de ce spectacle et propose de fixer les tarifs suivants :

- 20€ la place en tarif plein
- 12€ la place en tarif réduit (demandeurs d'emploi et enfants de moins de 16 ans)

Monsieur Ballandras explique qu'une partie de la programmation sera effectuée en 2012 par l'association Carus Locus, l'autre par la ville.

Mme Garcia trouve le tarif excessif. Monsieur le Maire explique que le tarif doit être en rapport avec le coût de la prestation afin que les charliendins n'aient pas à payer la différence.

Le Conseil Municipal approuve **à la majorité (22 pour, 4 contre et 1 abstention)**, le contrat de prestation à intervenir avec la Société de Production « Musikela » et fixe les tarifs de la billetterie à 20€ en tarif plein et 12€ en tarif réduit.

#### **V) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la conservation des archives de la collectivité, il est nécessaire de réaliser un travail important au sein de la mairie. Il propose que le centre de gestion de la Loire qui dispose de personnel archiviste nous aide dans cette tâche.

Afin de réaliser dans un premier temps, l'élimination des archives que la commune peut détruire en vertu de la réglementation et de regrouper par thème les archives à conserver, il propose la conclusion d'une convention avec le centre de gestion de la Loire prévoyant deux jours d'intervention d'une archiviste pour un montant de 484€.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la conclusion d'une mission pour l'archivage des documents de la Collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **VI) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GYMNASSE JO DESSERTINE AVEC L'ABCD DE SAINT DENIS DE CABANNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ABCD de St Denis de Cabanne sollicite, de la part de la Commune de CHARLIEU, la mise à disposition de locaux sportifs pour les entraînements pour les matchs de ses adhérents. Il précise que le gymnase que l'association occupe habituellement à St Denis de Cabanne est temporairement fermé au public et interdit à tout utilisateur du fait de sa rénovation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la conclusion d'une convention avec l'ABCD de St Denis de Cabanne pour la mise à disposition, à titre gratuit, du gymnase Jo Dessertine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition du Gymnase Dessertine à l'Association ABCD de Saint Denis de Cabanne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **VII) REPRISE DES PERSONNELS DES MUSEES DE CHARLIEU ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la reprise en régie directe de la gestion des Musées implique la reprise des personnels employés par l'Association. En application de l'article L. 1224-3 du Code du Travail, il est prévu que l'employeur public propose aux salariés un contrat de droit public reprenant les clauses substantielles du contrat antérieur.

La Société des Amis des Arts employait 4 personnels dont 3 personnels en CDI.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de proposer aux 3 personnels des CDI de droit public et de créer les emplois correspondants.

Il propose la création des emplois suivants au titre de la reprise des personnels après avis favorable du CTP, suite au transfert de la gestion des Musées :

### Emplois Administratifs

- création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet pour une durée de 17.5 heures hebdomadaires en CDI de droit public : les fonctions exercées seront celles de secrétaire, rémunération reprenant le salaire actuel.

### Emplois Culturels

- création d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps complet avec un temps de travail annualisé, en CDI de droit public : les fonctions exercées sont celles de médiateur des savoirs techniques, rémunération reprenant le salaire actuel
- création d'un poste d'assistant de conservation à temps complet avec un temps de travail annualisé, en CDI de droit public : les fonctions exercées sont celles de guide animateur, rémunération reprenant le salaire actuel.

Concernant le poste en CDD, il rappelle que la collectivité peut en application des dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi 84-53, recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il expose qu'il est nécessaire d'avoir recours à un agent non titulaire pour exercer les fonctions de couturière aux Musées de Charlieu. Il propose de recruter en CDD d'un an, un agent non titulaire à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les fonctions exercées par le poste de non titulaire seront donc celles de couturière, la collectivité ayant besoin de produire des articles à vendre dans la boutique du Musée et de constituer un stock suffisant.

Madame Druère souhaite qu'une fiche de poste soit établie pour chaque personnel du musée y compris pour la conservatrice.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (22 pour et 5 abstentions) la création des postes définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la reprise des personnels des Musées.

## **VIII) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités qui lui sont affiliées.

Monsieur le Maire propose que la commune de Charlieu passe une convention avec le CDG afin qu'il se substitue à la collectivité pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers

CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit des agents.  
Il présente la convention à intervenir pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que les modalités financières qui régissent cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la convention à intervenir avec le CDG de la Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **IX) TARIFS MUNICIPAUX 2012**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux applicables pour l'année 2012 tels qu'ils sont énoncés en annexe suite à l'examen de ces propositions par la commission des finances du 9 décembre 2011.

Mme Garcia pense qu'un lissage de l'augmentation des tarifs de fonctionnement pour la salle des halles aurait été une bonne chose. Monsieur Ballandras estime que c'est lorsque le régisseur a été embauché en 2009 qu'il aurait fallu augmenter ce tarif véritablement, alors qu'il ne l'a été que 1 € cette année-là.

Madame Druère demande si tous les droits de terrasses ont été payés par les commerçants; il est répondu dans l'affirmative.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité (22 pour et 5 abstentions)** les tarifs municipaux présentés et expose qu'ils seront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **X) TARIFS DE L'EAU POUR L'ANNEE 2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 17 décembre 2011, le tarif de l'eau (part communale) a été fixé de la façon suivante 9 € pour la part fixe + 0,43€ le m<sup>3</sup>

Il propose l'augmentation suivante du prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **16 € pour la part fixe + 0,65 € le m<sup>3</sup>** la Commission des finances, lors de sa réunion en date du 9 décembre dernier, ayant émis un avis favorable.

Monsieur Hertzog explique que 2050 foyers sont abonnés, que la consommation d'eau a baissé et que le changement de prestataire (de Veolia à la SAUR) permet une économie de 56 000€ qui seront répartis à égalité sur le budget eau et sur le budget assainissement ; ce gain permet de ne pas augmenter la facture globale de l'usager.

Il note que des travaux obligatoires restent à effectuer et que la station de traitement des eaux aura un coût ; il regrette le manque d'anticipation sur ce sujet ces dernières années ; il aurait fallu lisser les augmentations ; il était incompréhensible de baisser le prix de l'eau, notamment en 2007, vus les travaux à effectuer ; ceux-ci devront néanmoins être effectués dans les 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve à la **majorité (22 pour et 5 contre)** les tarifs de l'eau (part communale) ci-dessus énoncés et expose qu'ils seront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **XI) TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations du 17 décembre 2010, le tarif de l'assainissement a été fixé de la façon suivante :

12.00 € pour la part fixe + 1.18 € le m<sup>3</sup>

Il propose l'augmentation suivante du prix de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **18 € pour la part fixe + 1,43 € le m<sup>3</sup>** la Commission des finances, lors de sa réunion en date du 9 décembre 2011, ayant émis un avis favorable.

Monsieur Hertzog présente les propositions de tarifs pour l'assainissement;

Monsieur le Maire fait part du dossier du terrain de Monsieur De Meaux, dont la dépollution obligatoire va coûter cher aux charliendins ; ce terrain, situé route de Saint Bonnet, tout près du Bézo, a en effet servi à la ville pour déposer des déchets de toutes sortes pendant de nombreuses années ; le bail rompu avant l'arrivée de la nouvelle municipalité, stipule que le terrain de 5000 m<sup>2</sup> sera rendu dépollué à son propriétaire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les procédures pour s'acquitter de ce devoir. Les sondages effectués dans le terrain nous indiquent dans un premier temps que le coût sera de 200 000€ dans la fourchette basse pour aller jusqu'à 4 fois ce montant dans la fourchette haute ; ceci sera imputé au budget assainissement dans les années proches. Il n'y a pas de réserve financière sur ce budget et il faudra pourtant assumer cette dépollution.

Le Conseil Municipal approuve **à la majorité (22 pour et 5 contre)** les tarifs de l'assainissement ci-dessus énoncés et expose qu'ils seront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **XII) DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DU SYMISOA POUR LA TRAVERSEE DE CHARLIEU : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'action du SYMISOA pour la traversée de Charlieu, des aménagements de berges doivent être réalisés du site de l'ancienne station d'épuration au camping municipal. Les travaux envisagés nécessitent des acquisitions de parcelles par la ville de Charlieu à divers endroits. Cependant, certaines négociations n'aboutissent pas avec les propriétaires et aucun moyen juridique permettant l'expropriation n'est aujourd'hui utilisable, les travaux du SYMISOA étant déclarés d'intérêt général. Il rappelle que seules les actions déclarées d'utilité publique permettent l'expropriation.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre d'une procédure permettant la déclaration d'utilité publique des travaux du SYMISOA pour la traversée de Charlieu.

Il expose également que cette action peut être subventionnée par la Région Rhône Alpes ainsi que par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et propose de solliciter des subventions auprès de ces deux institutions au titre de la mise en place de cette procédure ainsi que pour les frais d'acquisitions des terrains à intervenir.

Suite à une question de Mme Druère, Monsieur le Maire explique que dans ce cas les 2 propriétaires sont indemnisés pour le manque à gagner.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité (23 pour et 4 abstentions)** le lancement d'une procédure visant à reconnaître d'utilité publique les travaux du SYMISOA pour la traversée de Charlieu et sollicite à ce titre des subventions auprès du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et de tout autre financeur.

## **XIII) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE CHARLIEU**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'Ecole de Musique du Pays de Charlieu dans le cadre de l'organisation d'un concert exceptionnel en décembre 2011.

Monsieur le Maire explique que l'école de musique connaît des difficultés mais que son activité est indispensable au pays de Charlieu ; ce concert a permis de donner une image positive et dynamique de l'école.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 1500<sup>€</sup> ainsi que le Conseil Général pour la même somme.

La subvention de la ville permet de financer le budget.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique du Pays de Charlieu.

#### **XIV) DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Monsieur Le Maire passe la parole à la secrétaire générale qui présente les décisions modificatives budgétaires à intervenir pour le budget général section Investissement afin de clôturer l'exercice 2011.

##### **Budget général (mouvement de crédit) : approbation à l'unanimité**

La secrétaire générale présente les décisions modificatives budgétaires à intervenir pour le budget assainissement section Investissement afin de clôturer l'exercice 2011.

##### **Budget assainissement (mouvement de crédit) : approbation à l'unanimité**

La secrétaire générale présente les décisions modificatives budgétaires à intervenir pour le budget eau section Investissement afin de clôturer l'exercice 2011.

##### **Budget eau (ouverture de crédit et mouvement de crédit) : approbation à l'unanimité**

#### **XV) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°4 AU LOT N°5 AVEC L'ENTREPRISE CHATAING**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC - Occultation » pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise Chataing pour un montant de 90 358.28€ H.T.

Il expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir la dépose et le changement des bavettes des fenêtres existantes pour permettre le passage de l'isolant extérieur du bâtiment. Le montant de l'avenant n°4 s'élève à 1 626.00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** l'avenant n°4 au lot n°5 à intervenir avec l'entreprise Chataing et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### **XVI) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°3 AU LOT N°2 AVEC L'ENTREPRISE DAMO SO DEX**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°2 « Gros œuvre, Etanchéité » pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise DAMO SO DEX pour un montant de 86 425.27€ H.T.

Il expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir le traitement des joints de dilatation. Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 1 376.50 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** l'avenant n°3 au lot n°2 à intervenir avec

l'entreprise Damo So Dex et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **XVII) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°3 AU LOT N°12 AVEC L'ENTREPRISE CHARLIEU CHAUFFAGE**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°12 « chauffage VMC » pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise Charlieu Chauffage pour un montant de 47 182.92€ H.T.

Il expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir le remplacement de deux radiateurs du rez de chaussée, initialement non concernés par les travaux. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 652.00€ H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°3 au lot n°12 à intervenir avec l'entreprise Charlieu Chauffage et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **XVIII) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°2 AU LOT N°13 AVEC L'ENTREPRISE CHARLIEU CHAUFFAGE**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°13 pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise Charlieu Chauffage pour un montant de 27 863.63€ H.T.

Il expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir la pose de deux plans de toilettes dans les douches accessibles en lieu et place de 2 vasques ainsi que de prévoir le remplacement du WC et du lavabo du rée de chaussée. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 1 140.00€ H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au lot n°13 à intervenir avec l'entreprise Charlieu Chauffage et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **XIX) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°2 AU LOT N°14 AVEC L'ENTREPRISE DNE**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°14 pour les travaux de réaménagement de l'Internat à l'entreprise DNE pour un montant de 98 016.00€ H.T.

Il expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir suite à la demande du bureau de contrôle, l'extension des blocs de sécurité de balisage dans différentes zones du bâtiment non prévues initialement. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 3 366.00€ H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au lot n°14 à intervenir avec l'entreprise DNE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **XX) QUESTIONS DIVERSES**

#### **XX a, b et c) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité de Jumelage souhaite utiliser une salle de la Mairie pour l'organisation de cours d'anglais. Il présente la convention d'utilisation d'une salle communale à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention à intervenir avec le Comité de Jumelage et autorise le Maire à la signer.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association « Rendez-vous Contes en Roannais » souhaite utiliser une salle de la Mairie pour l'animation d'un atelier d'initiation aux contes. Il présente la convention d'utilisation d'une salle communale à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la convention à intervenir avec l'association « Rendez-vous Contes en Roannais » et autorise le Maire à la signer.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale de la Loire souhaite utiliser une salle de la Mairie pour l'organisation de permanences. Il présente la convention d'utilisation d'une salle communale à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la convention à intervenir avec la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale de la Loire et autorise le Maire à la signer.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué au succès du repas des anciens, ainsi que tous les membres de l'association des marchés de Noël qui ont animé la ville pendant 2 week-ends.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 21H45**